

**SECTIONS SYNDICALES CFDT
THALES SYSTEMES AEROPORTES SA**

1% logement

Vous trouverez ci dessous le bilan des utilisations du 1% logement sur l'année écoulée, bilan fourni lors de la réunion de la commission centrale logement de Thalès Systèmes Aéroportés du mardi 1^{er} juin. L'an dernier, le collecteur était le CIL ALIANCE. En 2010, bafouant le droit d'information/consultation des instances représentatives, la direction a décidé de changer d'organisme collecteur et a retenu le GIC (Groupement Interprofessionnel pour la Construction).

Vous trouverez également au verso de ce papier un descriptif des différentes possibilités de produits du 1% logement.

Le bilan 2009

Le nombre de demandes et le coût des différents produits se répartissent de la façon suivante :

	Elancourt	Brest	Pessac	TOTAL	Montant
Nouveaux Produits (Droits ouverts) :					
- Garantie Loca-Pass	1	2	4	7	104 739 €
- Avance Loca-Pass	4	2	2	8	6 886 €
- Mobili-Pass	5	2	9	16	34 054 €
- Pass-Travaux	6	19	7	32	221 764 €
- Prêt Relais	0	0	0	0	0 €
Prêts accession à la propriété :					
- Achat neuf, terrain, construction	2	2	1	5	75 200 €
- Achat Ancien	3	4	4	11	124 000 €
- Mobilité ancien ou neuf	0	0	0	0	0 €
Locatif :					
- Nouvelles Réservations F2	1	0	0	1	9 000 €
- Nouvelles Réservations F3	0	0	3	3	17 000 €
- Nouvelles Réservations F4	1	0	3	4	38 000 €
- logements replacés dans TSA	3		2		
- liste des demandeurs au 31/12/2009	14	8	0		

Bilan financier 2009 :	Sommes versées	Prêts attribués	Réservations locatives	Droits ouverts
- CIL ALIANCE	994 657 €	199 200 €	64 000 €	367 443 €

Les réservations locatives effectuées sont en Droit Unique (le logement n'est affecté que pour le locataire réservataire). Le parc locatif de TSA est de 433 logements en région parisienne et 15 à Pessac.

En 2009 le point le plus important concerne la suppression d'un produit très demandé par les salariés : le Pass-Travaux. Néanmoins le bilan fait apparaître 32 dossiers ouverts en 2008 et finalisés en 2009. De nouvelles règles plus restrictives sont appliquées pour les prêts d'accession à la propriété, avec des obligations en matière d'économie d'énergie.

Les produits d'Action logement (nouveau nom du 1% logement)

Produits en droits ouverts :

Ces produits ne sont pas réservés uniquement aux salariés des entreprises cotisant au 1% logement

1. Avance LOCA-PASS

Avance, sous forme d'un prêt sans intérêt de 36 mois maximum, versée au bailleur qui vous permet de financer votre dépôt de garantie. Elle représente au maximum deux mois de loyer ou un mois de redevance pour un foyer ou une résidence sociale. Le remboursement est progressif.

2. Garantie LOCA-PASS

Cette garantie est un engagement, auprès de votre bailleur, d'assumer 18 mois de loyer plus les charges locatives en cas d'impayés sur une période de trois ans à compter de votre entrée dans les lieux.

3. Aide MOBILI-PASS

C'est un droit accordé aux salariés changeant de lieu de travail (distance minimale de 70 km) dans la limite des dépenses engagées avec un plafond. C'est une subvention accordée sur justificatif destinée à couvrir six mois de loyer et de charges locatives en cas de double résidence ou pour certaines dépenses dues au changement d'habitation.

4. Prêt Relais

Ce prêt existe pour le locataire et le propriétaire mais de manière différente.

Pour le locataire : Prise en charge sur une durée maximum de 12 mois, de tout ou partie de la quittance de loyer, des charges de logement ou d'une partie du différentiel entre le nouveau et l'ancien loyer (mobilité professionnelle ou perte d'emploi pour ce dernier cas).

Pour le propriétaire : Prêt pour l'achat d'une nouvelle résidence principale dans l'attente de la revente du logement précédent au taux de 1% l'an pour la première année. Il peut être renouvelé une fois pour une année. Le montant est de 70% de la valeur vénale du logement précédent avec des limites suivant la zone géographique.

5. Prêt Pass-foncier (Nouveauté) :

Cette nouveauté est un prêt de 30 000 € à 50 000 € pour la première accession à la propriété en respectant les plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ) avec le bénéfice d'une aide accession sociale de 3000 € à 5000 € par une collectivité (commune, département). **Cette nouveauté sera clôturée à la fin de l'année 2010.**

Prêts accession à la propriété (une évolution) :

Ces prêts ne sont accordés qu'aux salariés des entreprises cotisant au 1% logement pour la résidence principale (**il ne faut pas être propriétaire d'une résidence principale depuis au moins 2 ans**). Ce prêt est accordé avec des limitations pour l'acquisition d'un terrain, la construction, l'achat d'un logement neuf ou l'acquisition d'un logement de plus de 20 ans avec 25% de travaux d'amélioration ou l'acquisition d'un logement ancien sans travaux, mais les logements achetés doivent répondre aux normes du diagnostic de performance énergétique. Le taux du prêt est de 1,5% annuel, hors assurances pour une durée maximale de 15 ans.

Logement locatif :

Les salariés peuvent bénéficier d'un logement locatif au titre du 1% logement, sous certaines conditions de ressources (respect du barème des plafonds selon les normes). Il s'agit de réservations prioritaires. Le montant préférentiel du loyer est soumis à la réglementation en vigueur.

Prêts Travaux (Nouveauté) :

Ce **nouveau prêt travaux** est un produit non mutualisé. Il sera accordé aux propriétaires de logement de plus de 20 ans et pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique (travaux dits prioritaires). Le montant est limité à 5 000 euros (durée de remboursement 10 ans, taux 1,5% hors assurance), sachant que d'autres dispositifs existent (ECO-PTZ, subventions de l'ANAH, crédit d'impôt).

Suite aux nouvelles orientations du 1% logement, la CFDT a demandé au nouveau collecteur (GIC) de présenter les différents produits auprès des salariés de chacun des établissements de TSA. La première présentation aura lieu à Brest le mercredi 9 juin de 12H30 à 14 H.